

**C O N S E I L D'ADMINISTRATION  
DE LA RÉGIE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT  
DE TOURTOUR  
(R.E.A.T)**

**SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2012  
A 11 HEURES  
ORDRE DU JOUR**

- Approbation du compte rendu de la séance du 6 juillet 2012
  

  1. Fixation des modalités de règlement des factures d'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2013
  2. Constitution d'une régie de recettes de l'eau
  3. Nomination d'un régisseur de recettes
  4. Affaires diverses.

**Informations**

- Chloration gazeuse de l'eau potable sur la commune
- Devis M.T.2.E

L'an deux mil douze, le seize octobre, à onze heures, le conseil d'Administration de la Régie des Eaux et de l'Assainissement de TOURTOUR s'est réuni en Mairie - salle du conseil municipal -, en présence de Madame Patricia COSTE, qui préside la séance du Conseil d'Administration.

**Étaient présents :**

Mesdames Patricia COSTE, Dominique CANDELE et Monsieur Christian REVELLI.  
Monsieur Pierre JUGY, Maire en tant que membre consultatif.

**Était absente excusée :**

Madame Dominique DELEBARRE a donné procuration à M. Christian REVELLI.

**Secrétaire de séance :** Madame Dominique CANDELE

Madame Patricia COSTE sollicite le Conseil d'Administration afin d'approuver l'ordre du jour tel que présenté.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'ordre du jour tel que présenté.

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 6 JUILLET 2012

Madame la Présidente soumet à l'approbation des membres du Conseil d'Administration le compte rendu de la séance du 6 juillet 2012.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la séance du 6 juillet 2012.

### 1 - FIXATION DES MODALITES DE REGLEMENT DES FACTURES D'EAU A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2013

Madame Patricia COSTE donne connaissance aux membres du conseil d'administration de la possibilité, en corrélation avec les services de la DGFIP, de mettre en place un logiciel permettant pour les abonnés à l'eau d'opter pour le prélèvement direct avec le choix de la périodicité, soit mensuelle ou à l'échéance. Néanmoins, vu la création d'une régie de recettes, un règlement direct pourra être effectué en Mairie soit par chèque - TIP ou espèces.

Ces nouvelles modalités seront mises en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Elle informe les membres du conseil d'administration qu'il convient de délibérer en ce sens.

Les frais de prélèvement seront à la charge de la commune et s'élèvent à 0.06 € par prélèvement. Une clause peut être incluse afin de répercuter ces frais aux abonnés dont les prélèvements auront été rejetés par leur banque.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✚ DÉCIDE DE FIXER LES MODALITÉS de règlement des factures d'eau ainsi qu'il suit :

- Par prélèvement direct :
  1. Mensuel
  2. Ou à l'échéance
- Par règlement direct en Mairie à l'échéance :
  3. Par chèque
  4. Par TIP
  5. En espèces

## 2 - CRÉATION D'UNE RÉGIE DE RECETTES « EAU »

Madame Patricia COSTE informe le Conseil d'Administration qu'afin de finaliser la procédure de mise en place du règlement des factures d'eau suivant les modalités définies par la délibération n° 1 du conseil d'administration du 16 octobre 2012, il convient de créer une régie de recettes.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- ✚ **DÉCIDE DE CRÉER** une régie de recettes afin de gérer les règlements afférant aux factures d'eau sur un compte de dépôt de fonds à la Banque de France.

## 3 - NOMINATION D'UN RÉGISSEUR TITULAIRE ET D'UN RÉGISSEUR SUPPLÉANT POUR LA RÉGIE DE RECETTES « EAU »

Madame la Présidente informe les membres du Conseil d'Administration qu'il convient de nommer un régisseur titulaire et un régisseur suppléant qui seront chargés de la mise en place du recouvrement des factures d'eau aux modalités fixées par la délibération n° 1 du Conseil d'administration du 16 octobre 2012.

Elle propose de procéder à la nomination de ces régisseurs.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- ✚ **DÉCIDE** de nommer Mme Nathalie COUSSOT, régisseur titulaire et Mme Dominique CANDELE, régisseur suppléant.
- ✚ **OCTROIE** une prime au régisseur titulaire d'un montant de 110.00 € annuel.

### Informations

Madame la Présidente informe les membres du conseil d'Administration que suite, aux dernières analyses d'eau qui révèlent une défaillance du système en place, il est nécessaire de programmer son remplacement par l'installation d'une chloration gazeuse.

Les devis s'élèvent à :

1. Mise en place du système de chloration gazeuse	14 997.00 € H.T.
2. Entretien annuel	3 420.00 € H.T.
3. Convention pack tranquillité (location 3 ans 2 bouteilles gaz)	1 020.00 € H.T.

Une entreprise a été retenue. Les travaux devraient se réaliser sous les 15 jours à venir.

Clôture de la séance à 12 heures 15.